

APPENDICE

I

INDULGENGE PLÉNIÈRE DU CONCILE

(Traduction)

PIE X. PAPE

A tous les fidèles qui les présentes verront, Salut et Bénédiction apostolique.

Notre vénérable frère, Donat Sbarretti, Archevêque d'Ephèse et Délégué apostolique au Canada, Nous a fait savoir que, le 19 septembre prochain et les jours suivants, il ouvrira et présidera, dans l'église métropolitaine de Québec, un Concile plénier des Evêques canadiens; et que, à l'occasion d'un événement si considérable, il désire vivement que Nous dispensions libéralement les trésors célestes de l'Église, dont le Très-Haut a confié la distribution au Pontife romain. Accueillant favorablement, autant que Nous le pouvons dans le Seigneur, un souhait aussi pieux et qui tend tellement au bénéfice spirituel du peuple chrétien, et Nous reposant sur la miséricorde de Dieu Tout-Puissant et sur l'autorité de ses saints Apôtres Pierre et Paul,—Nous concédons et accordons de tout cœur, dans le Seigneur, une indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés, qu'ils peuvent même appliquer par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie dans l'amitié de Dieu,—à tous et à chacun des fidèles, de l'un et de l'autre sexe, qui, au jour qu'ils auront choisi de leur plein gré, et ce jour-là seulement, pendant la durée du Concile susdit, après avoir été absous de leurs fautes et avoir reçu le Pain des anges, visiteront soit l'église métropolitaine, que nous avons mentionnée, soit toute autre église paroissiale située dans les limites de la Confédération canadienne, et y prieront dévotement pour la concorde des Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte Mère l'Église.

Rien de contraire ne faisant obstacle, et les présentes étant uniquement valables. Mais Nous voulons qu'aux copies transcrites ou même imprimées des présentes, attestées par la main